

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE654

présenté par

M. Mbaye, Mme Thomas, M. Lénaïck Adam, Mme Ali, Mme Amadou, M. Barbier, M. Cabaré, Mme Cazebonne, Mme Clapot, M. de Ruy, M. Di Pompeo, Mme Genetet, M. Girardin, Mme Givernet, M. Kokouendo, Mme Krimi, M. Laabid, Mme Lakrafi, Mme Le Peih, Mme Leguille-Balloy, Mme Lenne, Mme Liso, M. Maillard, M. Maire, M. Masségli, M. Portarrieu, Mme Rauch, M. Renson, Mme Saint-Paul, Mme Sylla, M. Tan, Mme Tanguy, M. Castaner et les membres du groupe La République en Marche

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

À l'alinéa 62, après les mots :

« société civile dans les pays en développement »,

insérer les mots :

« ,notamment dans les pays où la désinformation des populations contribue activement à l'instabilité et à la résurgence de mouvements et d'activités terroristes »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans certains pays bénéficiaires de l'aide publique au développement française, les organisations terroristes font un important usage de la propagation des fausses informations, dans l'optique tant de susciter l'instabilité que de préparer les esprits de recrues potentielles à un endoctrinement rendu plus efficace à mesure que la défiance gagne l'esprit des populations les plus vulnérables.

Cet amendement vise à préciser que dans le cadre de ses actions de coopération concernant le développement de médias libres et indépendants, la France apporte un soutien particulièrement appuyé à ces pays, étant entendu que l'information constitue un moyen incontournable dans la lutte contre le développement du terrorisme, notamment en Afrique.